

Tri des biodéchets : le Laonnois choisit le compostage de proximité

Mis à jour le 11 avril 2024

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, le **tri à la source des biodéchets** est une réalité depuis plusieurs années déjà dans certains territoires des Hauts-de-France. C'est le cas dans l'Aisne, pour les **150 communes desservies par le SIRTOM du Laonnois** (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères). Retour d'expérience sur la mise en place de ce dispositif avec **une partie des équipes du syndicat**.

David Colombo, Fabienne Wast,
Jonathan Roettger, Émeline Bister - SIRTOM du Laonnois. © Mes voisines

[Le SIRTOM du Laonnois](#) est un syndicat mixte de collecte des déchets, dont le territoire couvre, d'est en ouest, 20% du département de l'Aisne, ce qui représente 87 745 habitant·es. Il collecte les Ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tri sélectif en porte-à-porte sur la majorité de son territoire et en points d'apport volontaire pour les habitats collectifs de Laon. Pour tous·tes, le verre est également collecté en points d'apport volontaire.

La gestion des 11 déchetteries du territoire lui revient également, de même que la prévention, la communication auprès de la population, et la maintenance du matériel de tri et de collecte. Le traitement des déchets a été confié à Valor'Aisne (syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) en 2003 pour la collecte et en 2017 pour les déchetteries.

Zoom sur la gestion des biodéchets

Au début des années 2000, les collectes de tri sélectif se démocratisent en France : **ce service se déploie également sur le territoire du SIRTOM, mais avec une spécificité**. En plus des poubelles « OMR » et « tri sélectif », une 3^{ème} poubelle fait son apparition : un bac marron de 140 litres pour la **collecte des biodéchets** (déchets verts et déchets alimentaires).

À l'usage, il apparaît que **le besoin de la population n'est pas une collecte des biodéchets concernant les déchets alimentaires et les déchets verts, mais uniquement une collecte de ces derniers**. En effet, les bacs marron en sont remplis à 95%, les 5% restants étant des déchets alimentaires (principalement des déchets de potager comme des fins de récoltes de tomates en septembre ou de pommes en octobre) dont la présence est un frein au bon fonctionnement de la plateforme de compostage.

Par ailleurs, « *la collecte de biodéchets coûte très cher par rapport aux volumes collectés* », nous explique Jonathan Roettger, responsable de la pré-collecte, des bacs et composteurs, chargé de la prévention et de la communication. Le carburant est un poste fort de dépense de toute collecte. Le SIRTOM s'était équipé de camions bi-compartmentés dont le coût d'achat est plus élevé que les camions classiques et dont le remplissage n'était pas optimal (compartiment « biodéchets » vide en hiver). De plus, la logistique pour le nettoyage et la désinfection des bacs entre chaque collecte est une contrainte supplémentaire.

La collecte des biodéchets prend donc fin au 1^{er} janvier 2019 sur la base de ces constats et à la suite d'une étude qui permet l'optimisation du service. Elle concerne désormais **uniquement les déchets verts** et la fréquence de ramassage est revue à la baisse : d'une collecte hebdomadaire sur toute l'année, les équipes du SIRTOM passent maintenant une semaine sur trois entre avril et novembre. La collecte assurée jusqu'à fin novembre permet notamment d'offrir un exutoire pour les feuilles mortes ainsi que pour les déchets des cimetières.

Pour accompagner ces changements, les agents du SIRTOM sont allés à la rencontre des usager·ères. Ce qui a permis une bonne adhésion du public (peu de plaintes comptabilisées par rapport au nombre de foyers). Pour les restes alimentaires, le **compostage de proximité** est la solution privilégiée. Dès 2008, le SIRTOM entame la distribution **gratuite** d'un composteur individuel pour chaque foyer qui en fait la demande. Au 31 décembre 2022, près de 56% des habitations individuelles en sont équipées !

L'**objectif 2024** du SIRTOM est de rendre accessible ce tri des biodéchets à **100%** des foyers de son territoire. Une action de communication va être menée en porte-à-porte pour renforcer l'adhésion des habitants. Cette action au plus proche des usager·ères permettra également d'identifier les foyers de ce territoire rural qui compostent déjà en tas dans leur jardin.

Avec environ 24% d'habitations verticales ou sans jardin, le compostage partagé va également être déployé sur plus de 200 sites répartis sur l'ensemble du territoire. Ces composteurs partagés seront gérés par les agents communaux.

>>> À lire, la publication complète de l'Odema sur le sujet : [Déchets ménagers et assimilés en Hauts-de-France : définitions, chiffres clés et témoignages](#)

Une équipe engagée !

« Notre ambition est de diminuer globalement les quantités de déchets dans le respect du tri et de valoriser tout ce qui est valorisable », nous explique Fabienne Wast, directrice des services.

Preuve de cet engagement, **les objectifs du programme local de prévention (2010) puis du programme Territoire zéro déchet zéro gaspillage (2016-2019) sont tenus par le SIRTOM**. Et depuis 2020 le PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) est en cours d'élaboration.

Mais les équipes du SIRTOM n'attendent pas la sortie de ce document pour **mener de front de nombreuses actions visant toujours la réduction des déchets tout en apportant le meilleur service possible à la population**. Avec un coût de 95€ toutes taxes comprises (TTC) par an et par habitant·e, la contribution à la gestion et collecte des déchets pour l'utilisateur reste relativement faible.

Toujours à la recherche de nouvelles solutions

Toujours enthousiastes, les équipes du SIRTOM s'engagent régulièrement dans de nouvelles expérimentations. Par exemple, **l'extension des consignes de tri**, en vigueur au niveau national depuis le 1^{er} janvier 2023, est en place sur le territoire du SIRTOM depuis septembre 2021. Pour accompagner ce changement de pratique, le SIRTOM a eu recours à des actions de communication. Et la qualité du tri est au rendez-vous : le refus de tri varie entre 15,43 et 16,10 % sur les années 2021 et 2022 (contre 26% à l'échelle du centre de tri).

Autre expérimentation en cours : la collecte des Ordures ménagères résiduelles (OMR) tous les 15 jours. Conséquence directe de cette expérimentation, les bacs jaunes sont devenus trop petits et les dotations de bacs doivent être revues. Les premiers résultats sont encourageants (- **7 kg/hab** par rapport à 2022 lors de l'entretien en octobre 2023).

En parallèle, des bornes d'apports volontaires en habitats collectifs denses sont mises en place depuis mai 2022 pour les OMR et le tri sélectif.

Enfin, le SIRTOM travaille en collaboration avec de nombreuses **associations** pour mener des actions complémentaires : récupération de jouets et de vélos pour la réparation ou le recyclage, partenariat avec les Restos du Cœur et Emmaüs, récupération de tondeuses, promotion des couches lavables, subvention pour l'achat d'éco-gobelets, sensibilisation des scolaires...

Ces nombreuses actions de sensibilisation et de prévention portent leurs fruits : en 2022, le syndicat a collecté 171 kg/hab d'OMR, ce qui représente une diminution de 11 kg/hab par rapport à 2021.

Pour finir, nos interlocuteur·rices mettent en avant l'importance de leurs collègues sur le terrain. Le syndicat met d'ailleurs à leur disposition un système de remontée d'informations permettant de signaler les situations particulières rencontrées en les localisant par GPS. Ces données permettent, a posteriori, d'apporter des arguments factuels aux éventuel·les usager·ères mécontent·es.

Les équipes du SIRTOM dans les bureaux ou sur le terrain, sont en tout cas, motivées et engagées avec plaisir dans toutes ces actions... sûrement un ingrédient de la réussite de l'ensemble des projets !

Découvrez d'autres contenus similaires

- [**UFC Que Choisir**](#)
- [**L'approvisionnement de la restauratio...**](#)
[Enregistrer](#)
- [**Transition\(s\) 2050. Choisir mainten...**](#)

[Enregistrer](#)

- **Gestion des biodéchets issus des acti...**

[Enregistrer](#)

- **Artois Comm. : de l'agriculture de pr...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "Photovoltaïque et collectivité...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "Photovoltaïque et collectivité...**

[Enregistrer](#)

- **Dossier "les circuits alimentaires de...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "circuits alimentaires de proxi...**

[Enregistrer](#)

- **Indicateurs territoriaux climat-air-é...**

[Enregistrer](#)

- **Outils "Accompagner le développement...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "les initiatives collectives pr...**

[Enregistrer](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)